

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Janie-Pier Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/0036b590a8f4f9c2f52d5da2>

Date d'obtention : 2023-01-23 17:41:22

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le but est de protéger les victimes

L'objectif est d'abord de sensibiliser tous les jeunes impliqués

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer d'impliquer la victime dans la solution, m'assurer qu'elle se sente écoutée et respectée

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Conserver la confidentialité: ne pas chercher à voir les photos, protéger les informations de la victime, s'assurer que la situation ne se propage pas (que d'autres élèves l'apprennent)